



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 42138

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le problème du sous-titrage des programmes télévisés pour les sourds et les malentendants. Les efforts engagés par les chaînes publiques de télévision pour adapter les conditions de diffusion des programmes aux difficultés des personnes sourdes et malentendantes (notamment à travers la mise en place d'émissions sous-titrées), restent encore trop limités. En effet, la plupart des personnes atteintes de surdité se trouvent, de par leur handicap, isolées et privées de ce moyen d'information que constitue la télévision. Aussi, elles souhaiteraient notamment que le sous-titrage et la mise en place du télétexte puissent être étendus à un nombre plus important d'émissions et de téléfilms, présentés aussi bien sur les chaînes publiques que privées. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre à l'attente légitime des personnes sourdes et malentendantes.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42138

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2000, page 1078

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)